

Diagnostic du Secteur des Pêches : Efficacité Economique et Environnementale de l'Aménagement des Pêches et des Droits

Commanditaire : MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES/BANQUE MONDIALE

RESUME EXECUTIF

Cette étude dresse un diagnostic économique et environnemental du secteur des pêches en Côte d'Ivoire. Les résultats suivants sont observés :

- En plus d'un littoral long de 570 km, la Côte d'Ivoire dispose d'un plateau continental relativement étroit d'une superficie de 12 000 km², comparativement au Ghana voisin (20 000 km²) et au Sénégal (115 000 km²), qui s'étend jusqu'à une profondeur de 150 mètres.
- Trois grandes catégories de ressources sont présentes dans la ZEE de la Côte d'Ivoire : les pélagiques, les démersaux et les thonidés.
- Les activités de pêche en Côte d'Ivoire se déroulent à la fois dans les lagunes et dans les eaux continentales. L'exploitation des lagunes est le fait unique de la pêche artisanale, quand celle du plateau associe les flottes nationales industrielle et artisanale et étrangère artisanale.
- On note une croissance spectaculaire des captures provenant de la pêche chalutière entre 2010 (1756 tonnes) et 2014 (14 356 tonnes) qui est aussi la période de fort accroissement du nombre de chalutiers chinois (de 12 en 2010 à 25 en 2014).
- Les trois principaux stocks de thonidés sont constitués d'Albacore (*Thunnus albacares*), de Listao (*Katsuwonus pelamis*) et de Patudo (*Thunnus obesus*). Le listao est l'espèce dominante à ce jour, représentant plus des 2/3 des captures débarquées en Côte d'Ivoire. Le volume moyen de capture de la décennie 2000-2010 est presque la moitié de celui de la décennie précédente (respectivement 4 300 t contre 7 200 t).
- L'estimation du stock de thonidés à partir du modèle de production dynamique de Schaefer permet de ressortir la production maximale équilibrée (MSY en tonne) qui est de 8 464 tonnes avec un niveau d'effort optimal de 4 114 marées.
- Avec un niveau d'effort moyen de 4 439 marées entre 2010 et 2013, la Côte d'Ivoire se trouve à un niveau de sous optimalité du point de vue économique. Les captures par marée sont de 2,32 tonnes sur la période 2010-2013 contre 2,42 tonnes à la MEY, indiquant un niveau de surexploitation du stock de thonidés dans la ZEE ivoirienne.
- Les résultats de l'évaluation du Groupe de travail du COPACE de 2012 ont montré que le stock de sardinelle ronde (*Sardinella aurita*) de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Bénin est considéré comme surexploité alors que celui de la sardinelle plate est considéré comme étant pleinement exploité.

- Les cannes à moulinet et les lignes apparaissent comme les plus grands destructeurs des ressources thonières du golfe de Guinée à travers leurs PUE. Ces PUE ont atteint en 2003, 302 tonnes/engin/an en albacores (cannes à moulinet) et en 2011, 772 tonnes/engin/an en listao (ligneurs).
- Les calculs indiquent que la rente économique est maximisée pour un effort de pêche de **3 385 marées** et un niveau de capture de **8 200 tonnes associé à cet effort**. Le maximum de rendement économique (MEY) est évalué à **4,42 milliards de FCFA**.
- Sur la base des hypothèses faites sur les taux de rente, les calculs conduisent à une estimation de la rente halieutique de l'ensemble des pêcheries ivoiriennes qui est de **21,7 milliards de Francs CFA par an**. La rente halieutique provenant de la pêche industrielle serait de l'ordre de 3,96 milliards de Francs CFA (18%) tandis que celle provenant de la pêche artisanale serait de 17,74 milliards de Francs CFA, (82%).
- La consommation moyenne par tête de poisson sur la période 2010 à 2014 s'élève à 15,13 kg. Ce résultat dénote une légère dégradation de la situation dans le temps puisqu'elle était à 19,68 kg en moyenne entre 2003 et 2005.
- La balance commerciale sur la période 2010 à 2014 indique un solde commercial moyen négatif de 102,4 milliards de Francs CFA.
- Le secteur de la pêche génère environ 77 500 emplois en Côte d'Ivoire. La pêche artisanale (maritime, lagunaire et continentale) représente environ 70% des emplois (surtout informels) ; la pêche industrielle crée plus d'emplois post capture que les deux autres variantes de la pêche artisanale.
- Les changements climatiques entraînent une brusque variation des conditions du milieu qui pourrait favoriser l'asphyxie des espèces à faible pouvoir de migration. Avec l'érosion côtière (Assinie, Grand-Lahou, etc.) l'écosystème d'algues propice au développement des alevins disparaît par faute de phénomène photosynthétique. L'ensablement des embouchures rend la migration de ponte impossible.
- Un ensemble de lois et dispositifs réglementaires régissent les activités de pêche dans les eaux ivoiriennes notamment pour l'accès aux ressources. Loi n° 86-478 du 1er juillet 1986 portant réglementation de la pêche qui fixe les conditions de l'exercice de l'activité de pêche et renforce le pouvoir de la police de pêche ; remplacée par la loi n°2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture.
- La gestion de la pêche est de type centralisée et faite essentiellement par l'Etat à travers le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) et spécifiquement la Direction de l'Aquaculture et de la Pêche (DAP).

- La Côte d'Ivoire a adhéré à différents accords internationaux et conventions en matière de pêche et participe à plusieurs cadres régionaux de gestion des pêcheries.
- Les droits d'accès et les droits de prélèvement jusqu'à une période récente fondés sur la loi de 1986, sont faiblement suivis et coordonnés.
- Les faibles capacités des services en charge de la surveillance des eaux territoriales et d'octroi des licences de pêches, participent à l'exploitation abusive des ressources halieutiques dans les eaux ivoiriennes.
- Il est observé une faible collaboration au plan scientifique entre les différentes structures de recherche, réduisant les possibilités de rationalisation des moyens dans un contexte de rareté des ressources financières.

Les systèmes de collecte de données sur la pêche et l'aquaculture en Côte d'Ivoire ne produisent pas toutes les informations requises pour déterminer l'état d'exploitation des ressources halieutiques et éclairer les politiques de gestion du secteur, du fait (i) des *contraintes financières*, (ii) de l'*absence d'un système de collecte permanent*, (iii) de l'*actualisation irrégulière des données*, (iv) et du *manque de coordination des institutions impliquées dans la production des statistiques de pêche*. (De ces résultats découlent les recommandations suivantes :

Pour une meilleure gouvernance du secteur de la pêche en Côte d'Ivoire, il faut :

- poursuivre la mise en œuvre du mécanisme de coordination institutionnelle entre les différentes structures intervenant sur les *eaux maritimes sous juridiction ivoirienne* ;
- *veiller à la collaboration entre les différentes structures qui ont en charge le contrôle et la surveillance en définissant clairement leur rôle* ;
- *mettre en place d'un système de suivi des navires (VMS)* ;
- *promouvoir une gestion basée sur la communauté*. Un mode de gestion de type bottom-up ou cogestion est une gestion des ressources dans laquelle on laisse les pêcheurs prendre en charge ce qui est dans leurs capacités et on limite l'intervention du gouvernement au strict minimum.

Pour corriger les lacunes et donner un souffle nouveau au secteur de la pêche, il serait bon que la puissance publique s'engage à :

- actualiser la loi sur la pêche pour prendre en compte les enjeux actuels (législation internationale, les pratiques de la pêche INN, etc.). A cet égard, la loi n°2016-554 du 26 juillet 2016 qui vient d'être publiée, relative à la pêche et à l'aquaculture s'inscrit dans cette dynamique;
- poursuivre la promotion de l'association en coopératives des acteurs de la pêche en vue de renforcer leurs capacités à être des interlocuteurs crédibles de l'administration des pêches et favoriser la création d'un cadre formel de gestion participative ;

- accorder plus de pouvoir dans le domaine de la pêche aux régions abritant des zones de pêche dans le cadre d'une décentralisation; A ce niveau, le projet de loi relatif au transfert des compétences en matière de gestion des ressources naturelles constitue une avancée ;
- mettre en place des conseils locaux de pêche pour chaque pêcherie qui élaboreront les plans d'aménagement ;
- établir des modèles de gestion des ressources (plans d'aménagement) propre à chaque site de pêche. En effet, une gestion uniforme des ressources ne permet pas de prendre en compte les caractéristiques de chaque village et sacrifierait l'approche bottom up qui est au cœur de ce paradigme. Par exemple, le modèle de gestion doit tenir compte de l'origine des pêcheurs (selon qu'il y a plus ou moins de pêcheurs étrangers) ;
- favoriser la collaboration entre diverses pêcheries (conseils locaux de pêche) dans le cadre de la surveillance des pêches ;
- encourager le partenariat entre les organisations de pêches, les entreprises de produits halieutiques et la recherche ;
- élaborer un plan d'aménagement participatif qui définit les droits d'accès à la ressource halieutique précise, qui tient compte à une date et dans une zone donnée des connaissances.

Pour une plus grande efficacité du système de collecte et de production des statistiques de pêche :

- Les principales caractéristiques à prendre en considération lors de la conception et la mise en œuvre des systèmes de collecte, d'analyse et de diffusion de données sur la pêche sont les suivantes : - l'exactitude, la régularité, la pertinence, le rentabilité, l'actualité, la comparabilité, la disponibilité et l'accessibilité des données recueillies (UA et FAO, 2014).
- les méthodes de collecte au niveau des bureaux de pêche devraient être toutes harmonisées, en l'occurrence, les fiches et les rapports de collecte devraient être élaborés dans les mêmes formats.
- Au-delà des données compilées et transmises par la SICOSAV, la DAP pourrait améliorer la qualité des données collectées en échantillonnant elle-même les prises industrielles de manière à renseigner la composition par espèces et par taille, par poids et par âge des captures.
- En collaboration avec le CRO, la DAP pourrait effectuer de façon régulière des études d'évaluation de stocks des principales espèces en vue d'éclairer ses prises de décision.
- Vu le rôle primordial des femmes dans la transformation des produits de pêche, il importe qu'elles soient prises en compte dans le système de collecte des informations ;
- Un dispositif de gestion des informations couvrant toutes les pêches (maritime, lagunaire et continentale) et renseignant sur les données par espèce portant sur l'âge, la taille et le poids des captures devrait être mis en place en vue d'élaborer des modèles bioéconomiques pour toutes les principales espèces.

Pour plus d'efficacité et d'efficience du secteur de la pêche, les réformes devront être accompagnées d'une véritable volonté politique qui permette de dégager les moyens humains, techniques et financiers en partenariat avec les institutions internationales, au profit de ce secteur.